# Solde de la taxe d'apprentissage

ISAPAYE 2024

# **SOMMAIRE**

1. SOLDE	DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE : MODALITÉS DÉCLARATIVES	3
1.1 Les r	nodalités déclaratives du solde de la taxe d'apprentissage	3
1.2 Les r	nodalités déclaratives des déductions au solde de la taxe d'apprentissage	3
1.3 Que	fait le programme pour déclarer le solde de la taxe d'apprentissage ?	4
1.3.1	Année de référence 2024 : calcul sur la DSN mensuelle du mois d'avril	4
1.3.2	Année de cessation d'activité	4
1.4 Que	fait le programme pour permettre la déclaration du solde de la taxe d'apprentissage ?	4
1.4.1	Création de formules DSN	4
1.4.2	Liste des codes de cotisation établissement	4
1.4.3	Liste des codes CTP pour l'URSSAF	5
2. SOLDE	DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE : QUE DOIT FAIRE L'UTILISATEUR ?	5
2.1 Résu	ımé des actions à mener	5
2.2 Faire	e les bulletins de salaire de la période d'emploi d'avril 2024	5
2.3 Édite	er un récap. de cotisations (RCC) du 01/01/2024 au 31/12/2024	5
2.4 Décl	arer le solde de la taxe d'apprentissage à la MSA	6
2.4.1	Aucune ligne de rappel n'est présente sur le RCC : comment vérifier la DSN mensuelle ?	6
2.4.2	Une ligne de rappel est présente sur le RCC : comment modifier la DSN mensuelle ?	6
2.4.3	Comment ajouter les déductions au solde de la taxe d'apprentissage en DSN mensuelle	7
2.4.4	Comment ajouter les déductions au solde de la taxe d'apprentissage sur le mois de cessation d'activité ?	
2.5 Décl	arer le solde de la taxe d'apprentissage à l'URSSAF	8
2.5.1	Aucune ligne de rappel n'est présente sur le RCC : comment vérifier la DSN mensuelle ?	8
2.5.2	Une ligne de rappel est présente sur le RCC : comment modifier la DSN mensuelle ?	9
2.5.3	Comment ajouter les déductions au solde de la taxe d'apprentissage en DSN mensuelle	10
2.5.4	Comment ajouter les déductions au solde de la taxe d'apprentissage sur le mois de cessation d'activité ?	11
2.6 Ques	stions/réponses	11
2.6.1 Ia DSN	L'établissement est en mutli-régimes (URSSAF et MSA), le solde de la taxe d'apprentissage ne se calcule pas mensuelle, pourquoi ?	
2.6.2	L'établissement est fractionné, comment vérifier la fraction ?	12
2.6.3	L'établissement est en cessation d'activité au mois d'avril 2024, comment faire ?	12
2.6.1	En cas de reprise de dossier en 2024, comment faire ?	13

# 1. SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE : MODALITÉS DÉCLARATIVES

# 1.1 Les modalités déclaratives du solde de la taxe d'apprentissage

Le solde de la taxe d'apprentissage est déclaré annuellement sur la DSN d'avril 2024 (exigible le 5 ou 15 mai 2024), au titre de la masse salariale de l'année 2023.

Le solde de la taxe d'apprentissage est à déclarer sur chacun des établissements.

En cas de multi-régimes (URSSAF/MSA) il est déclaré sur le régime agricole (MSA) uniquement.

Il est soumis aux mêmes règles d'assujettissement, d'assiette et d'exonération que la taxe d'apprentissage.

En cas de cessation d'activité courant 2024, le solde de la taxe d'apprentissage pour l'exercice 2024 sera calculé automatiquement par le programme sur le mois de cessation.

- ✓ Pour la MSA le montant du solde de la taxe d'apprentissage est déclaré :
  - En rubrique 076 (ou 076A en cas de cessation) Solde de la taxe d'apprentissage versé en numéraire
- ✓ Pour l'URSSAF le solde de la taxe d'apprentissage est déclaré :
  - En rubrique 076 (ou 076A en cas de cessation) Solde de la taxe d'apprentissage versé en numéraire
  - En CTP 995 TA SOLDE VERSEMENT LIBERATOIRE dans le bloc S21.G00.23 : masse salariale 2023 \* 0.09%

https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/documents/CFPTA-Guide Declarant.pdf

Fiche consigne DSN 2537: <a href="https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail-dsn/a-id/2537">https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail-dsn/a-id/2537</a>

# 1.2 Les modalités déclaratives des déductions au solde de la taxe d'apprentissage

- ✓ Les déductions au solde de la taxe d'apprentissage sont déclarées annuellement sur la DSN d'avril 2024 (exigible le 5 ou 15 mai 2024), au titre de la masse salariale de l'année 2023.
- ✓ Les déductions possibles sont :
  - La déduction correspondant aux subventions versées en nature aux CFA
  - La déduction de la créance "alternant" réservée aux entreprises de plus de 250 salariés
- ✓ Pour la MSA les déductions sont déclarées :
  - En rubrique 077 (ou 077A en cas de cessation) Réduction du solde de la taxe d'apprentissage lié à des subventions aux CFA
  - En rubrique 078 (ou 078A en cas de cessation) Réduction du solde de la taxe d'apprentissage lié à des créances alternants
- ✓ Pour l'URSSAF les déductions sont déclarées :
  - Pour La déduction correspondant aux subventions versées en nature aux CFA :
    - En rubrique 077 Réduction du solde de la taxe d'apprentissage lié à des subventions aux CFA
    - En CTP 996 TA DEDUCTION AU SOLDE CFA
  - Pour la déduction de la créance "alternant" réservée aux entreprises de plus de 250 salariés :
    - En rubrique 078 Réduction du solde de la taxe d'apprentissage lié à des créances alternants
    - En CTP 997- TA DEDUCTION SOLDE CREANCE ALTERN

# 1.3 Que fait le programme pour déclarer le solde de la taxe d'apprentissage ?

#### 1.3.1 Année de référence 2023 : calcul sur la DSN mensuelle du mois d'avril

#### Si l'établissement est mono régime URSSAF ou MSA:

- le programme calcule en automatique la cotisation établissement 076 et le CTP 995 (Le CTP 995 pour l'URSSAF uniquement)
- la période de référence est du **01/01/2023** au **31/12/2023**
- pour cette période sont retenus tous des bulletins de salaire de l'établissement courant.

# Si l'établissement est multi-régimes URSSAF ET MSA :

- le programme calcule en automatique la cotisation établissement 076 uniquement sur la DSN du régime agricole (MSA)
- la période de référence est du **01/01/2023** au **31/12/2023**
- pour cette période sont retenus tous des bulletins de salaire de l'établissement courant, tous régimes confondus (URSSAF et MSA).

#### Si l'établissement est fractionné :

- le programme calcule en automatique la cotisation établissement 076 et le CTP 995 (Le CTP 995 pour l'URSSAF uniquement) et uniquement sur la fraction 1/x
- la période de référence est du **01/01/2023** au **31/12/2023**
- pour cette période sont retenus tous des bulletins de salaire de l'établissement courant, toutes fractions confondues.

#### 1.3.2 Année de cessation d'activité

#### Si l'établissement est en cessation d'activité courant 2024, calcul sur le mois d'avril :

- le programme calcule en automatique la cotisation établissement **076** et le CTP **995** (Le CTP 995 pour l'URSSAF uniquement) **pour l'année de référence** du **01/01/2023** au **31/12/2023** en fonction des cas cités ci-dessus.
- pour cette période sont retenus tous des bulletins de salaire de l'établissement courant, tous régimes confondus et toutes fractions confondues.

#### Le mois de cessation d'activité (entre janvier et décembre de l'année 2024) :

- le programme calcule en automatique la cotisation établissement **076A** et le CTP **995** (Le CTP 995 pour l'URSSAF uniquement)
- la période de référence est du **01/01/2024** au **31/12/2024**
- pour cette période sont retenus tous des bulletins de salaire de l'établissement courant (tous régimes, toutes fractions confondus) en fonction des modalités appliquées pour l'année de référence.

# 1.4 Que fait le programme pour permettre la déclaration du solde de la taxe d'apprentissage?

#### 1.4.1 Création de formules DSN

En **Paramètres/Déclarations/Paramétrage/DSN** sur l'onglet **Cotisations générales** création des formules suivantes :

- DU MENS TA SOLDE: Solde Taxe d'Apprentissage Assiette année de référence
- DU\_MENS\_TA\_SOLDE\_TX : Solde Taxe d'Apprentissage Taux année de référence
- DU MENS TA SOLDE2 : Solde Taxe d'Apprentissage Assiette année de cessation
- DU MENS TA SOLDE2 TX : Solde Taxe d'Apprentissage Taux année de cessation

#### 1.4.2 Liste des codes de cotisation établissement

- 076-Solde de la taxe d'apprentissage versé en numéraire
- 077-Réduction du solde de la taxe d'apprentissage liée à des subventions aux CFA
- 078-Réduction du solde de la taxe d'apprentissage liée à des créances alternants
- **076A**-Solde de la taxe d'apprentissage Cessation
- **077A**-Réduction du solde de la taxe d'apprentissage liée à des subventions aux CFA Cessation
- 078A-Réduction du solde de la taxe d'apprentissage liée à des créances alternants Cessation

#### 1.4.3 Liste des codes CTP pour l'URSSAF

- 995 TA SOLDE VERSEMENT LIBERATOIRE
- 996 TA DEDUCTION AU SOLDE CFA
- 997 TA DEDUCTION SOLDE CREANCE ALTERN

# 2. SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE : QUE DOIT FAIRE L'UTILISATEUR ?

#### 2.1 Résumé des actions à mener

Faire les bulletins de salaire de la période d'emploi d'avril 2024 Éditer un RCC du 01/01/2023 au 31/12/2023 pour vérification\*

Vérifier/modifier la DSN mensuelle Ajouter au besoin les déductions au solde de la taxe d'apprentissage en DSN mensuelle

\*Si l'entreprise est en cessation d'activité en 2024, éditer un 2ème RCC sur le période de 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les rappels de cotisations sur la taxe d'apprentissage courant 2024 ne sont pas pris en compte dans le calcul automatique fait par le programme.

#### 2.2 Faire les bulletins de salaire de la période d'emploi d'avril 2024

Aucune particularité. Établir les bulletins de salaire du mois courant.

Aucune information sur la déclaration du solde de la taxe apprentissage n'apparait sur le bulletin.

#### 2.3 Éditer un récap. de cotisations (RCC) du 01/01/2023 au 31/12/2023

Le RCC va permet de vérifier si des rappels de cotisation sur la taxe d'apprentissage ont été faits sur l'année 2024.

ÉTAPE 1 : Aller en Éditions/Autres éditions

ÉTAPE 2 : Recherche dans la liste RCC.ISA

ÉTAPE 3 : Saisir lé période du **01/01/2023** au **31/12/2023** 

ÉTAPE 4 : Choisir en "Regroupement 1" "Organisme collecteur"

ÉTAPE 5 : Cliquer sur 壁 pour choisir uniquement l'URSSAF ou la MSA

ÉTAPE 6 : Faire un aperçu ou imprimer le document

ÉTAPE 7 : Rechercher dans le document la ligne TAXE APP01.ISA

#### Exemple:

TAXE_APPO1.ISA TAXE APPRENTISSAGE	177 883,72	0,59	1 049,48	0,59	1 049,48
TAXE_APPO1.ISA Rappel TAXE	28 675,00	0,59	169, 18	0,59	169, 18

Si une ligne de rappel sur la taxe d'apprentissage est présente, l'assiette du rappel devra être ajoutée au montant d'assiette déjà présent dans la DSN mensuelle. Dans ce cas suivre les étapes du 2.4.2 pour la MSA ou 2.5.2 pour l'URSSAF.

#### 2.4 Déclarer le solde de la taxe d'apprentissage à la MSA

### 2.4.1 Aucune ligne de rappel n'est présente sur le RCC : comment vérifier la DSN mensuelle ?

Exemple : une seule ligne de TAXE\_APP01.ISA est présente sur le RCC

TAXE\_APP01.ISA TAXE APPRENTISSAGE 177 883,72 0,59 1 049,48 0,59 1 049,48

Le montant déclaré sur le code 076 en DSN sera :

⇒ 177 883.72 \* 0.09%= 160.09 arrondis à **160** €

Après avoir établi les bulletins de salaire de la période d'avril 2024, calculer la DSN mensuelle.

ÉTAPE 1 : aller en Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle

ÉTAPE 2 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Calculer/Recalculer"

ÉTAPE 4 : cliquer sur "Voir/Modifier"

ÉTAPE 5 : se positionner sur le bordereau MSA

ÉTAPE 6 : aller sur l'onglet Cotisations établissements

Cotisations Cotisations établissement Paiement					
ode cotisatio	Monta	int			
X 076	16	00,00			
X 010		10			

Le montant du code de cotisation 076 correspond au montant d'assiette présent sur le RCC x 0.09% et arrondi à l'euro supérieur ou inférieur.



Si des déductions doivent être déclarées suivre le point 2.4.3.

#### 2.4.2 Une ligne de rappel est présente sur le RCC : comment modifier la DSN mensuelle ?

TAXE_APP01.ISA TAXE APPRENTISSAGE	177 883,72	0,59	1 049,48	0, 59	1 049,48
TAXE_APPO1.ISA Rappel TAXE	28 675,00	0, 59	169, 18	0, 59	169, 18

Après avoir établi les bulletins de salaire de la période d'avril 2024, calculer la DSN mensuelle.

ÉTAPE 1 : aller en **Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle** 

ÉTAPE 2 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Calculer/Recalculer"

ÉTAPE 4 : cliquer sur "Voir/Modifier"

ÉTAPE 5 : se positionner sur le bordereau MSA

ÉTAPE 6 : Se rendre sur l'onglet Cotisations établissements

ÉTAPE 7 : Modifier le montant du code de cotisation 076 et enregistrer

Pour l'exemple le calcul est le suivant :

ÉTAPE 1 : 177 883,72 + 28 675 = 206 558,72 \* 0.09% = **186€** 





Le recalcul de la DSN mensuelle supprime les modifications apportées.



Si des déductions doivent être déclarées suivre le point 2.4.3.

## 2.4.3 Comment ajouter les déductions au solde de la taxe d'apprentissage en DSN mensuelle

ÉTAPE 1 : aller en Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle

ÉTAPE 2 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Calculer/Recalculer"

ÉTAPE 4 : cliquer sur "Voir/Modifier"

ÉTAPE 5 : se positionner sur le bordereau MSA

ÉTAPE 6 : aller sur l'onglet Cotisations établissements

ÉTAPE 7 : ajouter le(s) code(s) suivant(s) avec le montant en négatif :

077 pour une réduction pour subvention

078 pour une réduction pour créance alternante

#### Exemple:



Le montant sera déduit du paiement du bordereau en cours.

Le recalcul de la DSN mensuelle supprime les modifications apportées.

# 2.4.4 Comment ajouter les déductions au solde de la taxe d'apprentissage sur le mois de cessation d'activité ?

ÉTAPE 1 : aller en Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle

ÉTAPE 2 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Calculer/Recalculer"

ÉTAPE 4 : cliquer sur "Voir/Modifier"

ÉTAPE 5 : se positionner sur le bordereau MSA

ÉTAPE 6 : aller sur l'onglet Cotisations établissements

Version [14.30].- Mise à jour : 29/04/2024 - Groupe ISAGRI Avenue des Censives - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - SAS au capital de 5 100 000 € - 327 733 432 RCS Beauvais ÉTAPE 7 : ajouter le(s) code(s) suivant(s) avec le montant en négatif :

- o 077A pour une réduction pour subvention
- o **078A** pour une réduction pour créance alternante

Exemple:



Le montant sera déduit du paiement du bordereau en cours.

Le recalcul de la DSN mensuelle supprime les modifications apportées.

## 2.5 Déclarer le solde de la taxe d'apprentissage à l'URSSAF

#### 2.5.1 Aucune ligne de rappel n'est présente sur le RCC : comment vérifier la DSN mensuelle ?

Exemple : une seule ligne de TAXE\_APP01.ISA est présente sur le RCC

TAXE\_APPO1.ISA TAXE APPRENTISSAGE 177 883,72 0,59 1 049,48 0,59 1 049,48

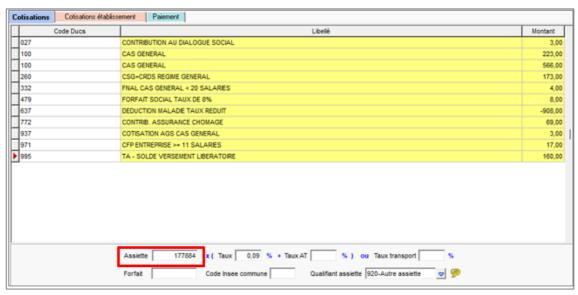
Le montant déclaré sur le code 076 en DSN sera :

- ⇒ 177 883.72 \* 0.09%= 160.09 arrondis à **160** €
- ⇒ Le CTP 995 sera déclaré avec une assiette à 177884 et un qualifiant 920

Après avoir établi les bulletins de salaire de la période d'avril 2024, calculer la DSN mensuelle.

- ÉTAPE 1 : aller en Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle
- ÉTAPE 2 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"
- ÉTAPE 3 : cliquer sur "Calculer/Recalculer"
- ÉTAPE 4 : cliquer sur "Voir/Modifier"
- ÉTAPE 5 : aller sur l'onglet Cotisations

L'assiette du code CTP 995 correspond au RCC précédemment édité



ÉTAPE 6 : aller sur l'onglet Cotisations établissements



Le montant du code de cotisation **076** correspond au montant d'assiette présent sur le RCC x **0.09**% et arrondi à l'euro supérieur ou inférieur.



Si des déductions doivent être déclarées suivre le point 2.5.3.

#### 2.5.2 Une ligne de rappel est présente sur le RCC : comment modifier la DSN mensuelle ?

Si sur le RCC une ligne de rappel est présente, il est nécessaire de reporter le cumul des assiettes dans le bordereau

TAXE_APPO1.ISA TAXE APPRENTISSAGE	177 883,72	0,59	1 049,48	0,59	1 049,48
TAXE_APPO1.ISA Rappel TAXE	28 675,00	0,59	169, 18	0,59	169, 18

Après avoir établi les bulletins de salaire de la période d'avril 2024, calculer la DSN mensuelle.

ÉTAPE 1 : aller en Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle

ÉTAPE 2 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Calculer/Recalculer"

ÉTAPE 4 : cliquer sur "Voir/Modifier"

ÉTAPE 5 : se positionner sur le bordereau URSSAF

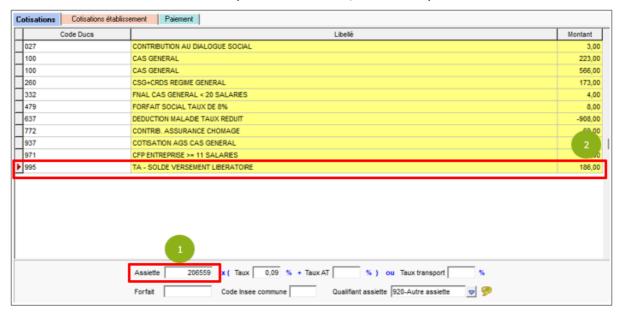
ÉTAPE 6 : Sur l'onglet Cotisations, modifier l'assiette du code CTP 995

✓ Exemple:

- le code CTP 995 reprend l'assiette de la ligne TAXE APP01.ISA uniquement
- Il est nécessaire d'additionner la ligne de rappel et modifier le montant d'assiette présent

ÉTAPE 2 : 177 883,72 + 28 675 = **206 558,72** 

L'assiette est arrondie au montant supérieur ou inférieur, dans l'exemple saisir 206 559



ÉTAPE 1 : Saisir les assiettes cumulées et enregistrer avec la disquette

ÉTAPE 2 : Noter le montant de cotisation du CTP 995 (186€ dans l'exemple)

ÉTAPE 3 : Se rendre sur l'onglet Cotisations établissements

ÉTAPE 4 : Modifier le montant du code de cotisation 076 et enregistrer





Le recalcul de la DSN mensuelle supprime les modifications apportées.



Si des déductions doivent être déclarées suivre le point 2.5.3.

#### 2.5.3 Comment ajouter les déductions au solde de la taxe d'apprentissage en DSN mensuelle

ÉTAPE 1 : aller en Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle

ÉTAPE 2 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Calculer/Recalculer"

ÉTAPE 4 : cliquer sur "Voir/Modifier"

ÉTAPE 5 : se positionner sur le bordereau URSSAF

ÉTAPE 6 : aller sur l'onglet Cotisations et ajouter le(s) CTP suivant(s) :

- 996 pour une déduction pour subvention
- o 997 pour une déduction pour créance alternante

Saisir un montant forfaitaire en négatif avec le "Qualifiant assiette" 921

#### Exemple:

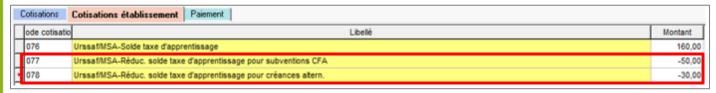


ÉTAPE 7 : aller sur l'onglet Cotisations établissements

ÉTAPE 8 : ajouter le(s) code(s) suivant(s) avec le montant en négatif :

- 077 pour une réduction pour subvention
- o 078 pour une réduction pour créance alternante

#### Exemple:



Le recalcul de la DSN mensuelle supprime les modifications apportées.



Le CTP 996 doit obligatoirement être déclaré avec le code de cotisation établissement 077

Le CTP 997 doit obligatoirement être déclaré avec le code de cotisation établissement 078

# 2.5.4 Comment ajouter les déductions au solde de la taxe d'apprentissage sur le mois de cessation d'activité ?

ÉTAPE 1 : aller en Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle

ÉTAPE 2 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Calculer/Recalculer"

ÉTAPE 4 : cliquer sur "Voir/Modifier"

ÉTAPE 5 : se positionner sur le bordereau URSSAF

ÉTAPE 6 : aller sur l'onglet Cotisations et ajouter le(s) CTP suivant(s) :

- o 996 pour une déduction pour subvention
- 997 pour une déduction pour créance alternante

Saisir un montant forfaitaire en négatif avec le "Qualifiant assiette" 921

#### Exemple:



ÉTAPE 7 : aller sur l'onglet Cotisations établissements

ÉTAPE 8 : ajouter le(s) code(s) suivant(s) avec le montant en négatif :

- o **077A** pour une réduction pour subvention
- 078A pour une réduction pour créance alternante

#### Exemple:



Le recalcul de la DSN mensuelle supprime les modifications apportées.



Le CTP 996 doit obligatoirement être déclaré avec le code de cotisation établissement 077A

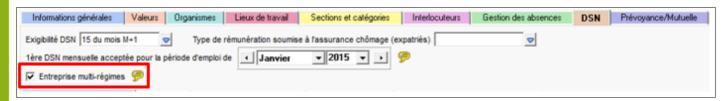
Le CTP 997 doit obligatoirement être déclaré avec le code de cotisation établissement 078A

#### 2.6 Questions/réponses

# 2.6.1 L'établissement est en mutli-régimes (URSSAF et MSA), le solde de la taxe d'apprentissage ne se calcule pas dans la DSN mensuelle, pourquoi ?

En cas de multi-régimes (URSSAF et MSA) le solde de la taxe d'apprentissage sera déclaré sur la DSN du régime agricole (MSA).

Aller en Salaires/Dossier sur l'onglet DSN, cocher la case "Entreprise multi-régimes"



#### 2.6.2 L'établissement est fractionné, comment vérifier la fraction?

ÉTAPE 1 : Aller en Déclarations/Options nécessaires/Informations dossier

ÉTAPE 2 : Se positionner sur l'établissement souhaité

ÉTAPE 3: Vérifier la fraction sur l'onglet Commun

Exemple:





Le solde de la taxe d'apprentissage sera calculé uniquement sur les établissements en fraction 1/x.

# 2.6.3 L'établissement est en cessation d'activité au mois d'avril 2024, comment faire ?

#### Pour un établissement à la MSA

Le programme va calculer le solde de l'année de référence (2024) sur le code **076** et le solde de l'année de cessation (2024) sur le code **076A**.

Si besoin il est possible d'ajouter les déductions pour l'année de cessation sur les codes 077A et 078A.

#### Pour un établissement à l'URSSAF

Le programme va calculer le solde de l'année de référence (2024) sur le code **076** et le solde de l'année de cessation (2024) sur le code **076A**.

Pour l'URSSAF il est nécessaire de déclarer le CTP 995, le programme va donc calculer le CTP 995 2 fois. Une fois pour l'année de référence et une fois pour l'année de cessation.



Il est nécessaire de modifier la DSN mensuelle. Un message d'alerte a été mis en place :

Organisme 1URS\_227, bordereau du 01/01/2024 au 31/01/2024, CTP 995, 996, 997 : Les doublons ne sont pas autorisés (ex : cessation d'activité). Corrigez le bordereau en regroupant les CTP pour n'avoir qu'un seul 995, 996, 997 en modification de la DSN mensuelle.

ÉTAPE 1 : aller en **Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle** 

ÉTAPE 2 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Voir/Modifier"

ÉTAPE 4 : se positionner sur le bordereau URSSAF

ÉTAPE 5 : aller sur l'onglet Cotisations et cumuler les assiettes des CTP 995 sur une seule ligne

#### Exemple:

Le premier CTP 995 a une assiette de 177884



Le second CTP 995 a une assiette de 53000



ÉTAPE 1 : Additionner les deux assiettes et modifier le premier CTP 995

■ 177884 + 53000 = **230884** 

ÉTAPE 2 : Modifier l'assiette du premier CTP 995



ÉTAPE 3 : Supprimer le second CTP 995 avec le clic droit "Supprimer une ligne de cotisation"





Le recalcul de la DSN mensuelle supprime les modifications apportées.

#### 2.6.1 En cas de reprise de dossier en 2024, comment faire?

Si les bulletins de salaire de la période de référence du **01/01/2023** au **31/12/2023** n'ont pas été faits sur le progiciel, il est possible d'ajouter manuellement les informations nécessaires à la déclaration du solde de la taxe d'apprentissage.

ÉTAPE 1 : aller en Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle

ÉTAPE 2 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Calculer/Recalculer"

ÉTAPE 4 : cliquer sur "Voir/Modifier"

ÉTAPE 5 : se positionner sur le bordereau MSA ou URSSAF

ÉTAPE 6 : aller sur l'onglet Cotisations établissements

ÉTAPE 7 : ajouter le code suivant avec le montant :

o **076** Urssaf/MSA – Solde taxe d'apprentissage

#### Exemple:



#### Pour un dossier à l'URSSAF:

ÉTAPE 8 : Aller en onglet **Cotisations** et ajouter le CTP **995** avec l'assiette, le taux et le qualifiant assiette **920** 

#### Exemple:



Le recalcul de la DSN mensuelle supprime les modifications apportées.

Cette documentation correspond à la version 15.10. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.